

22. Le discours institutionnel et ses retombées pédagogiques et didactiques en matière d'enseignement des langues

Plan

1. Préliminaires
2. Texte et discours
3. Le discours institutionnel et la politique linguistique
 - 3.1 Le discours politique et la politique linguistique en Algérie
 - 3.2 Le discours politique dans ses textes fondamentaux
 - 3.3 Le discours politique dans d'autres textes de lois régissant la politique linguistique en Algérie - une synthèse
- Bibliographie

1. Préliminaires

Ce résumé se veut un aperçu schématique de notre contribution au projet de recherche intitulé : « Analyse du discours et des objets signifiants », contribution qui a porté sur les incidences du discours politique en matière de politique linguistique sur le discours didactique et académique.

Lors de notre réunion d'assise, nous avons convenu des objectifs et des méthodes de travail de notre programme de recherche et nous avons opté pour la lexicométrie comme outil au service de notre analyse du discours, au vu des avantages qu'elle offre, comme par exemple de pouvoir extraire d'un corpus donné des orientations idéologiques, des engagements politiques, culturels, sociaux, absents en surface ou encore constituer une banque de données. Ce ne sont là que deux possibilités parmi d'autres, mais elles figurent dans la liste de nos objectifs.

Le premier semestre a été donc consacré à la délimitation du champ de recherche qui a été, pour ma part, l'analyse du discours institutionnel/officiel et ses retombées sur le discours pédagogique et didactique. Pour cela, il a fallu collecter un premier corpus de textes appartenant au discours politique/ officiel et au discours pédagogique et didactique et procéder à la clarification de certaines notions comme celle de texte et discours, discours institutionnel/officiel, discours politique, politique linguistique, discours didactique.

Une première lecture de ces textes nous a fait découvrir la relation conflictuelle qu'entretient le discours didactique (académique : produit de travaux universitaires pour la plupart) sur l'enseignement des langues étrangères en général et du français en particulier avec le discours institutionnel que nous retrouvons dans différents textes constitutionnels et législatifs.

Nous aimerions retracer ici la réflexion qu'a suscitée en nous cette première lecture des textes officiels et législatifs recueillis dans le cadre de notre recherche à la lumière des clarifications notionnelles apportées par notre collègue Mme Chiali.

2. Texte et discours

Le terme « discours » est, dans la langue courante, polysémique : il renvoie autant à un ensemble d'énoncés solennels (le discours du président) qu'à des paroles vaines, sans effet (« tout ça c'est des discours »).

Cependant, lorsqu'on parle de « discours » religieux, laïc, politique, on se rend compte que le terme « discours » est souvent associé à une forme de langage dirigée dans un but précis, supposant ainsi une stratégie particulière. Lorsqu'on parle par exemple de « discours politique », on pense bien évidemment à un certain nombre de thèmes ou d'idées, mais aussi à une rhétorique qui lui est liée, un système qui permet de les produire. Autrement dit, le terme « discours » devra être ici compris non seulement comme un « type d'énoncés » mais également comme une « énonciation particulière » et par conséquent nous considérons que tout « texte » est une « manifestation concrète d'un type de discours ».⁹⁴

3. Le discours institutionnel et la politique linguistique

Qu'entendons-nous par discours institutionnel et par politique linguistique ?

Par discours institutionnel, nous entendons aussi bien le discours politique à proprement parler tel qu'on le trouve dans les textes de lois fondamentales comme la Constitution ou la Charte Nationale ou autres textes législatifs (Décrets présidentiels etc.), que le discours officiel qui comprend à nos yeux les directives ministérielles, référentiels de programmes, programmes d'enseignement, textes de réformes éducatives. Emanant de la même source en Algérie, il est souvent difficile de distinguer le politique du pédagogique, tant c'est le politique qui décide du pédagogique même s'il prend pour cela le subterfuge des CPN (Commissions Pédagogiques Nationales) et les pseudo-consultations de la fameuse 'base' que représentent les véritables actants du monde de l'éducation et de la formation, c'est-à-dire les enseignants et apprenants.

3.1 Le discours politique et la politique linguistique en Algérie

Qu'est-ce qu'une politique linguistique ?

Si nous devons définir ce que nous entendons par politique linguistique, nous dirions qu'il s'agit d'un ensemble hétéroclite de principes, de lois, de règlements, d'institutions et de pratiques, adopté à travers le temps, qui guide et appuie l'action gouvernementale. Nous dirions avec Henri Boyer, que *« l'expression politique linguistique est plus souvent employée en relation avec celle de planification linguistique : tantôt elles sont considérées comme des variantes d'une même désignation, tantôt elles permettent de distinguer deux niveaux de l'action du politique sur la/les langue(s) en usage dans une société donnée. La planification linguistique est alors un passage à l'acte juridique, la concrétisation sur le plan des institutions (étatiques, régionales, voire internationales) de considération de choix, de perspectives qui sont ceux d'une politique linguistique »*.⁹⁵

Venons-en maintenant au lien existant entre le discours institutionnel et la politique linguistique. Pour en parler, il est nécessaire de s'inscrire dans une perspective historique qui dessine le cadre dans lequel s'est inscrite la politique d'aménagement linguistique en Algérie à partir de 1962, année de son indépendance, en se référant

⁹⁴ Notre définition de 'texte' et 'discours' s'oriente sur celle qu'en donnent les travaux d'Utz Maas (1984), Franz Januschek (1985) et Jürgen Link (1982). Voir aussi Julien Piat, "Texte et discours", *Acta Fabula*, Mai 2006 (Volume 7, numéro 2), URL : <http://www.fabula.org/revue/document1301.php>

⁹⁵ Boyer, Henri, (1996) : *Sociolinguistiques. Territoires et Objets*, Paris, Delachaux et Niestlé, p.23

aux textes législatifs de base qui n'ont pas cessé à ce jour de servir de points de repères par adhésion ou démarcage à tout discours didactique ou métalangage sur la didactique.

3.2 Le discours politique dans ses textes fondamentaux

Depuis l'indépendance, l'État algérien se définit comme arabe et musulman. La politique linguistique et culturelle mise en œuvre par le Front de libération nationale (FLN), le parti socialiste algérien qui contrôle le pouvoir depuis l'indépendance, ainsi que les différents gouvernements qui se sont succédé, ont tous favorisé l'arabisation et l'islamisation de la société algérienne. Les diverses constitutions successives depuis 1963 sont constantes sur ce plan: l'islam est la religion de l'État et l'arabe, sa langue nationale et officielle. Dans ce qui suit, nous nous n'intéresserons qu'aux articles de lois traitant explicitement de la langue dite 'nationale' et de l'enseignement des langues dites étrangères :

Constitution de 1963 [abrogée] :

Article 4

L'islam est la religion de l'État. La République garantit à chacun le respect de ses opinions et de ses croyances, et le libre exercice des cultes.

Article 5

La langue arabe est la langue nationale et officielle de l'État

Constitution de 1976 [abrogée]

Article 2

L'islam est la religion de l'État.

Article 3

L'arabe est la langue nationale et officielle. L'État œuvre à généraliser l'utilisation de la langue nationale au plan officiel.

Constitution du 23 février 1989 [abrogée]

Article 2

L'islam est la religion de l'État.

Article 3

L'arabe est la langue nationale et officielle.

Constitution de 1996 [en vigueur]

Article 2

L'islam est la religion de l'État.

Article 3

L'arabe est la langue nationale et officielle.

Article 178

Toute révision constitutionnelle ne peut porter atteinte :

- 1- au caractère républicain de l'État;
- 2- à l'ordre démocratique, basé sur le multipartisme;
- 3- à l'islam, en tant que religion de l'État;
- 4- à l'arabe, comme langue nationale et officielle;
- 5- aux libertés fondamentales, aux droits de l'homme et du citoyen;
- 6- à l'intégrité et à l'unité du territoire national.

On voit bien qu'il y a volonté ferme d'un ancrage de l'identité culturelle dans un creuset arabo-musulman qui est censé assurer l'unité nationale d'un pays qui a fait l'objet d'un processus d'acculturation de presque un siècle et demi. Cependant, ce désir de préserver l'unité culturelle et l'unité nationale tout court, a fait adopter au pouvoir en place des » œillères « qui l'ont amené à occulter une réalité de taille : le plurilinguisme de fait de l'Algérie. A côté de l'arabe, il y avait l'arabe algérien, le berbère et le français qui faisaient partie du paysage linguistique et s'y taillaient un large place !

D'ailleurs, plus que dans les différentes Constitutions, c'est dans la Charte Nationale de 1986 - qui a valeur de loi constitutionnelle lors de sa diffusion- qu'on voit cette volonté de monolinguisme vu comme 'ciment' de consolidation de l'identité nationale et voulu comme 'élément fondateur' de cette identité :

Dans cette même optique, la langue arabe qui est la langue nationale, est un élément fondamental de la personnalité nationale du peuple algérien. Aussi, la généralisation de son utilisation est-elle une des missions essentielles de la société algérienne dans le domaine de l'expression des manifestations de la culture, et dans tous les autres domaines de son activité nationale, et est l'expression de l'idéologie du parti du Front de libération nationale (FLN). En retrouvant son propre équilibre à travers l'expression de son identité, grâce à un outil authentique, l'Algérie contribuera, beaucoup mieux, à enrichir la civilisation universelle tout en profitant, à bon escient, de ses apports et expériences.

Portée par la ferveur populaire, la généralisation de l'utilisation de la langue nationale réalise, de jour en jour, des progrès considérables et permet à de larges secteurs, notamment la jeunesse, de se retrouver dans l'usage de la langue nationale. Il s'agit là, objectivement, d'un acquis d'une grande portée et qui n'est, au demeurant, que très légitime. Il constitue déjà, en même temps, qu'une réponse à l'une des aspirations majeures du peuple algérien pendant l'occupation étrangère, un environnement culturel et psychologique qui prédisposera l'appareil de l'État, le Parti, les organisations de masses, les entreprises économiques, à parachever, par des mesures appropriées, l'utilisation de la langue arabe dans leurs services. De cette façon, et les initiatives de la Direction politique aidant pour hâter la réalisation méthodique de ce grand projet, se concrétisera la généralisation de l'usage d'une même langue de travail, d'enseignement et de culture, objectif qui s'identifie, entre autres, à la préservation de toutes les composantes essentielles de la personnalité du peuple algérien.

Il est remarquable de constater le fonctionnement par le non-dit dans le discours politique (en l'occurrence celui du FLN). C'est ainsi qu'en ne mentionnant pas le berbère, l'arabe algérien et le français comme composantes du paysage linguistique algérien, il occulte leur existence tout simplement. Cependant, conscient de l'impossibilité du fonctionnement dans le vase clos du strict monolinguisme arabe, le texte de la Charte laisse une brèche ouverte pour les langues étrangères :

La démarche de restauration de la langue nationale dans ses droits et sa nécessaire adaptation à tous les besoins de la société n'excluent pas un ferme encouragement à l'acquisition des langues étrangères. À cet égard, l'idéal à la réalisation duquel s'attelle la Révolution dans ce domaine est de sauvegarder l'authenticité tout en assurant l'ouverture nécessaire pour bénéficier des aspects positifs des autres cultures et de veiller à ce que le citoyen puisse maîtriser sa langue nationale qui garde priorité et primauté, en même temps qu'il acquiert l'usage d'autres langues.

La maîtrise de la *langue nationale* reste un préalable pour « l'accès aux cultures universelles », accès qui se déleste allègrement de la dimension culturelle pour ne retenir que l'intérêt scientifique et technologique (!) :

L'accès aux cultures universelles, une fois assurée la maîtrise de la langue nationale, permet une communication positive avec le monde extérieur, pour tirer profit de l'esprit créateur d'autrui dans les domaines de la science et de la technologie.

La dimension mégalomane des rêves de l'ancien parti unique est dans le filigrane du passage suivant, particulièrement dans ce que nous transcrivons en caractères gras :

De ce fait, la langue nationale acquerra plus d'aptitude à communiquer avec son temps et retrouvera progressivement son rôle en tant qu'instrument universel qui véhicule la civilisation, génère la culture, assimile les sciences et la technologie et se mettra de nouveau au service de la civilisation humaine.

Ce que le reste des pays arabes n'avait pas atteint, nous étions censés le réaliser avec la politique d'arabisation que menait le FLN !

La Charte nationale fut adoptée par référendum le 16 janvier 1986, puis reconnue par le Décret no 86-22 du 9 février 1986 relatif à la publication au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire de la Charte nationale adoptée par référendum du 16 janvier 1986.

La Charte avait à l'époque de sa diffusion, primauté même sur la Constitution, Cependant, sans avoir été explicitement abrogée, il n'en est fait plus mention dans la Constitution de 1989(abrogée) à ni dans celle de 1996 (valide). Là encore, le discours politique utilise le non-dit comme issue de secours ou comme 'un dire possible' interprétable à souhait.

3.3 Le discours politique dans d'autres textes de lois régissant la politique linguistique en Algérie - une synthèse :

Les ordonnances et lois sur la généralisation de l'arabisation (terme ambigu) montrent par défaut les choix effectués par le gouvernement. En effet, la politique linguistique de l'Etat algérien peut être définie en creux à travers les dispositions légales suivantes : l'Ordonnance présidentielle de 1976, la loi 05-91 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe ; l'Ordonnance présidentielle 96-30 du 21/12/1996 modifiant et complétant la loi 91-05 du 16/01/1991 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe ; la Constitution amendée en 2002 ; et enfin la loi d'orientation sur l'éducation nationale de 2008. La loi 05-91 prévoit dans son chapitre (IV) dispositions pénales (sic) des sanctions sévères contre ceux qui contreviendraient à la décision gouvernementale de généraliser l'utilisation de la langue arabe (art 29 à 35). L'ordonnance 96-30 enfonce le clou et généralise davantage : - son article 2 modifie l'article 11 de la loi 05- 91 comme suit : «Les échanges et les correspondances de toutes les administrations, entreprises et associations, quelles que soient leur nature, doivent être en langue arabe» ; - son article 4 modifie l'art 18 de la loi précédente ainsi : «Toutes les déclarations, interventions, conférences et toutes émissions télévisées doivent être en langue arabe».Il reconduit les dispositions pénales. L'amendement, sous la pression des événements de Kabylie, de la Constitution algérienne en 2002, rehaussant la langue tamazight à la dignité de langue nationale à côté de la langue arabe, n'a entraîné aucun changement à ce dispositif légal et n'en a prévu aucun pour l'application de cette nouvelle disposition constitutionnelle. La loi d'orientation sur l'éducation nationale de 2008 est le dernier texte connu qui encadre la problématique des langues notamment à travers leur

prise en charge dans le système éducatif. Ce texte ne fait pas suite aux dispositions de la Constitution remaniée en 2002 hormis le fait de parler de l'enseignement de la langue tamazight sans en préciser les finalités. Il ne souffle aucun mot sur l'existence même de la langue arabe algérienne même sous le titre des «langues maternelles». Les «principes fondamentaux» qui doivent guider «la nouvelle politique éducative», énumérés dans les pages 7, 8, 9, 10 et 11 de ladite loi d'orientation, révèlent la posture sous-jacente quant à la perception officielle de l'identité et des langues en Algérie, notamment l'exclusion de l'arabe algérien et le rôle peu flatteur attribué à tamazight, soit tout ce qui fait l'algérianité : Au point 1 (p. 7) il est affirmé : «Il s'agit tout d'abord de favoriser la consolidation de la vocation de l'école comme vecteur de l'affirmation de la personnalité algérienne et de la consolidation de l'unité de la nation.» Plus loin, «l'école algérienne... tire ses fondements des principes fondateurs de la nation algérienne, principes inscrits dans la déclaration de Novembre 1954 ainsi que dans la Constitution et les différentes chartes dont la nation s'est dotée». «L'école doit à cet effet, contribuer à perpétuer l'image de l'Algérie terre d'islam, partie intégrante du Grand Maghreb, pays musulman, arabe, amazigh, méditerranéen et africain...» (p. 7)

Islam et langue arabe scolaire :

Le texte se donne là un contexte pour insister sur le lien entre la langue arabe scolaire et l'islam : «L'attachement à l'islam et aux valeurs de la civilisation arabo-musulmane avec sa composante fondamentale qui est la langue arabe.» (p. 9) Voilà donc. L'islam est une «dimension fondamentale » et la langue arabe est «une composante fondamentale».

La langue arabe scolaire :

Vient ensuite l'arabité (p. 9). «L'arabité en tant que langue, civilisation et culture s'exprimant à travers la langue arabe (quelle variété ?) Premier instrument pour l'acquisition du savoir dans toutes les étapes de l'enseignement et de la formation.» Tout est dit. La langue arabe scolaire est préconisée comme la future langue unique du domaine formel. La concession consistant à insérer la langue tamazight dans les interstices législatifs est tellement visible : quand il est affirmé que «la langue arabe, au même titre que l'islam, constitue avec la langue amazighe le ferment de l'identité culturelle du peuple algérien. En page 10 on peut lire : «L'enseignement de la langue arabe doit être développé pour être une langue de communication dans tous les domaines de la vie et un instrument privilégié de la production intellectuelle. » On se demande bien pourquoi il faut une loi de généralisation de l'arabisation, avec une composante pénale si l'Algérien est déjà arabe à la façon de l'arabe scolaire !

Tamazight :

«L'amazighité en tant que langue, culture et patrimoine» (p. 10) est le titre suivant censé nous éclairer davantage. Ce titre consacré à tamazight contraste fort avec celui concernant la langue arabe. .» Le terme civilisation ne concerne que l'arabe, reléguant tamazight à une simple affaire de patrimoine. On nous dit plus loin qu'elle «est une composante intégrante de la personnalité nationale historique» et que «à ce titre, elle doit bénéficier de toute l'attention et faire objet de promotion et d'enrichissement dans le cadre de la culture nationale». Donc composante «intégrante» et non fondamentale !

Les langues étrangères :

La langue française, qui fait évidemment partie du paysage linguistique algérien est passée sous silence Ce n'est que bien plus tard (en p14) qu'on en parle dans un chapitre consacré aux langues étrangères.

La question des autres langues (étrangères) est abordée sous le titre «de développer l'enseignement des langues étrangères afin que l'élève algérien maîtrise réellement, au terme de l'enseignement fondamental, deux langues étrangères, tout en veillant à leur complémentarité avec la langue arabe...» Ainsi est-il affirmé qu'une «politique rationnelle et avisée des langues étrangères qui tienne compte des seuls intérêts de l'apprenant algérien et de la place de l'Algérie dans le concert des nations, doit être mise en œuvre pour pouvoir accéder à la science, à la technologie et à la culture universelle» (p.15).

Ce sont là que les constats que nous avons pu faire au bout d'une première lecture des textes officiels régissant le statut des langues pratiquées en Algérie et instaurant par ricochet une politique linguistique, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle a été et est encore un moyen stratégique de légitimation pour un pouvoir exercé par un parti unique prêchant *l'unicité unifiante*⁹⁶ et qui s'était autoproclamé comme détenteur et gardien des composantes intrinsèques d'une identité nationale mise à mal par de multiples invasions et par une longue colonisation

Conséquences de la politique linguistique algérienne :

A ce propos, nous emprunterions la formule de Lecoindre et Nicolau pour dire que «...il n'existe pas de politique linguistique qui n'ait d'immédiates retombées sur la politique éducative d'un Etat, à telle enseigne qu'on est parfois amené à les confondre », ⁹⁷ car il y a bien en Algérie confusion entre le politique et le pédagogique d'une part et le pédagogique et le didactique d'autre part. Le premier pan de la confusion est dû essentiellement à la nature du Pouvoir qui a sévi et sévit encore en Algérie, malgré une démocratisation de surface, car il est bien clair qu'un parti unique n'a jamais produit des idéologies diversifiées et qu'un multipartisme formel est loin d'être un rempart efficace contre l'effet d'une pensée unique.

Si nous voulons résumer sommairement les conséquences d'une telle politique linguistique, nous dirions qu'au delà de l'exacerbation de la polémique entre intellectuels francisants et intellectuels arabisants, au-delà de l'échec de l'arabisation des cadres et des formateurs malgré les moyens massifs déployés à cette fin, au-delà de sa participation à l'émergence d'un régionalisme berbère radical et l'apparition d'un islamisme salafiste extrémiste comme corollaire du panarabisme de l'après indépendance, la politique linguistique et le discours politique qui l'a portée a donné naissance à un événement pédagogique majeur dans le système éducatif algérien, nous pensons ici à l'école fondamentale sur laquelle nous reviendrons dans un autre texte, et qui est à nos yeux le creuset duquel a émergé ce que nous appelons dans notre jargon « l'analphabétisme trilingue » .

⁹⁶ Formule que nous empruntons à Elimam in : Politique linguistique ou linguistique politique - Le cas de l'Algérie - <http://www.u-picardie.fr/LESCLAP/spip.php?article373>, Publié en 1986 in Langues et Conflit

⁹⁷ Lecoindre S. et Nicolau J.-P., « *L'enseignement et la formation technique et professionnelle en Maurétanie : vers un bilinguisme raisonné* », In Julliard C. et Calvet L.-J. (dir.). *Les politiques linguistiques, mythes et réalités*, Beyrouth, Aupelf-Uref, Universités francophones, coll. AS, 237-242, 1996

Corpus partiel :

- Constitution de 1963
- Constitution de 1976
- Constitution de 1989
- Constitution de 1996
- Charte de 1986
- L'Ordonnance présidentielle de 1976,
- La loi 05-91 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe ;
- L'Ordonnance présidentielle 96-30 du 21/12/1996 modifiant et complétant la loi 91-05 du 16/01/1991
- La Constitution amendée en 2002
- La loi d'orientation sur l'éducation nationale de 2008.
- Réforme de l'éducation et innovations pédagogiques en Algérie , programme d'appui de l'UNESCO à la réforme du système éducatif algérien. Unesco, ONPS 2006
- Loi d'Orientation sur l'Education Nationale N° 08-04 du 23 Janvier 2008

Bibliographie

- Januschek, Franz, (1985), Arbeit an Sprache. Konzept für die Empirie einer politischen Sprachwissenschaft. Opladen
- Link, Jürgen (1982), Kollektivsymbolik und Mediendiskurse, in: kultuRRevolution 11, 4-7
- Maas, Utz (1984), Als der Geist der Gemeinschaft eine Sprache fand. Sprache im Nationalsozialismus, Opladen.
- Piat, Julien, « texte et discours », *Acta Fabula*, Mai 2006 (Volume 7, numéro 2), URL : <http://www.fabula.org/revue/document1301.php>
- RASTIER, François. Discours et texte. *Texto !* juin 2005 [en ligne]. Disponible sur : http://www.revue-texto.net/Reperes/Themes/Rastier_Discours.html
- Boyer, Henri (1996), Sociolinguistique. Territoires et objets, Paris, Delachaux et Niestlé.

III. Activités de recherche

1. Journées d'étude

Plusieurs journées d'études ont été consacrées à la formation des chercheurs membres et des étudiants mastérisants ou doctorants. Organisées en deux volets, l'un théorique et l'autre pratique, les contenus ont suivi les étapes de la constitution de la BnTA.

Le 13/10/2011, Journée BNTA (Base Nationale des Textes Algériens).

Pr.Chiali : Construction du projet banque des données des textes et des discours liés à la production algérienne : procédures enjeux et ambitions. Une présentation générale de la base : constitution, collecte, étiquetage, exploitations

Dr.Tabet : La notion du plaisir numérique : les nouvelles technologies appellent à de nouveaux types de logique d'interrogations. Le ludique est souvent associé à la manipulation technologique. Il s'agit alors d'en rechercher les bénéfices à extraire de ces situations inédites.

Dr.Miri : L'Ethos et l'aventure numérique : De l'image de l'auteur à celle du collectif.

Mme Boulkifane: présentation de textes liés à la politique linguistique en Algérie : vision diachronique.

Mme Harig Fatima Zohra : Les modalités du plaisir numérique : comment rendre le dur agréable.

Participation des étudiants aux débats.

Le 12/01/2012 « Paratopie et Scénographie dans l'analyse du discours ».

Pr.Chiali: Les apports de Dominique Maingueneau dans l'analyse du/de discours, notions d'isotopie, d'allotopie, de paratopie.

Dr.Tabet : Les apports de Ruth Amossy dans l'Analyse de discours, notions de scénographie et de discours constituants

Dr.Miri : Les apports de Jean François Jeandillou dans l'analyse de discours.

Participation des étudiants aux débats

Le 24/05/2012, Journée « Du Papier au Numérique »

Pr. Michel Bernard, Débat et discussions autour du format numérique, encodage TXM, en visio-Conférence organisée en collaboration entre le laboratoire LOAPL et le Laboratoire Hubert de Phalèse (Paris III, Sorbonne Nouvelle).

Pr.Chiali: Exploitation des bases de données : Analyse Factorielle des données : les génomes d'auteurs

Dr.Tabet: Oran Du papier au numérique. Les spécificités : étude de cas, spécificité positive et spécificité négative, les tics d'auteurs

Dr.Miri: Constitution d'un corpus linguistique pour une analyse textuelle des discours.

Le 7/10/2013

Atelier des pratiques discursives et des techniques d'écriture autour des genres littéraires en collaboration avec Ingrid Thobois, écrivaine et formatrice en partenariat avec l'institut français d'Oran :

Positionnement de l'auteur, traces énonciatives, inscription de la subjectivité, relais des instances énonciatives, la notion de la voix et polyphonie(s).

Applications de techniques d'écriture de la nouvelle, lecture des productions et commentaires analytiques pour des orientations pédagogiques.

Le 7 Novembre 2013

Conférence du Pr. Mildred Mortimer de l'université du Colorado

Histoire occultée, mémoire occultée : formes d'écritures féminine d'Assia Djebbar

Colloque international du 07 et 08 Novembre 2012

L'essentiel a été de croiser analyse du discours et contexte, de dégager en particulier la pesée du contexte sur la notion de matérialité discursive, tel a été l'objectif du colloque Contexte et Discours organisé par le Laboratoire de Création d'Outils Pédagogiques en Langues Etrangères *LOAPL*, et L'équipe du PNR intitulé « Analyse du discours et des Objets Signifiants » qui a eu lieu les 07 et 08 Novembre 2012 à Oran.

La notion d'analyse du discours a été abordée de façon très large, en l'ouvrant à la théorie des actes de langage, la sociolinguistique, la sociolinguistique des interactions, l'ethnographie de la communication, la pragmatique, l'analyse conversationnelle, la praxématique, les théories de l'énonciation, la linguistique textuelle appliquée au texte littéraire et non littéraire etc.

La notion de contexte, quant à elle, a été comprise comme l'ensemble des éléments nécessaires à l'interprétation/production du discours (oral ou écrit). Cette définition permet d'envisager le contexte dans des dimensions variées, qu'il s'agisse – de façon non exclusive – du cotexte (environnement discursif), de la situation de communication externe (cadre participatif, cadre spatio-temporel et finalité(s) du discours), des connaissances encyclopédiques, culturelles et discursives (notamment la maîtrise des genres du discours). Le contexte devient un environnement discursif qui intéresse toute recherche en :

- Littérature ;
- Sciences du langage ;
- Didactique appliquée.

Cette simple approche définitoire montre la diversité des configurations pouvant être obtenues à partir du croisement des deux notions mises en relation dans le titre : analyse du discours, contexte– ce que tente de signifier leur mise au pluriel. La relation entre analyse du discours et contexte mérite d'être observée, décrite, et discutée, eu égard à la variété des configurations possibles

Jeunes chercheurs et doctorants sont invités à confronter leurs réflexions sur cette problématique : comment utilisons-nous le contexte et quelle place lui réservons-nous dans notre analyse du discours?

Les questions suivantes peuvent être des pistes de réflexion pour les propositions de communication, qui doivent nécessairement s'appuyer sur des corpus précis :

- Le contexte : outil méthodologique ou réalité extérieure à l'analyse ?
- Le contexte est-il dynamique ?
- Quelles peuvent être ses limites ?
- Quel contexte choisir et quelle validité en attendre ?
- Quel est le degré de prise en charge du contexte par l'analyste?
- Quelle est la place de l'analyste dans l'interprétation du contexte ?
- Quelle est la relation entre le contexte et l'interdiscours/dialogisme ?
- Le contexte est-il sujet à variation interculturelle ?

2. Formation des chercheurs dans le domaine

Ce projet a permis la formation de nombreux étudiants désireux d'intégrer les équipes de recherche en analyse du discours, lexicométrie et sémiotique appliquée. Depuis Septembre 2013, le Master intitulé *Analyse des Discours en Contexte*

Francophone assure la formation des étudiants dans les domaines suscités et pose les jalons d'une discipline à long terme. (Ci-joint le descriptif du Master)

Quatre thèses de doctorats :

Chentouf Soumia, Yahiaoui Kheira, Baghli Férida et Bouayed Nassima;

Deux mémoires de Magistères :

Benhamamouch Chérifa, Benbassal Khadidja

Un mémoire de Master : Bensadek Rachid

Ce qui certifie à long terme de stabiliser des pratiques de cognition et de transmettre un savoir et un savoir-faire aux générations futures. (Ci-joint une liste des étudiants inscrits dans le programme de la BnTA)

N°	Nom	Prénom
01	Ouali	Salim
02	Lasheb	Mohammed
03	Benhamamouch	Chérifa
04	Djeradi	Kheira
05	Selka	Nadjiba
06	Harig	Fatima Zohra
07	Khelladi	Sid Ahmed
08	Bettir	Boumediene
09	Benhaddou	Kheira
10	Khelfa	Amel
11	Bahri	Souad
12	Djeradi	Kheira
13	Kenouche	Lineda
14	Chentouf	Soumia
15	Haouam	Leila
16	Salah	Aboubeker
17	Yahiaoui	Kheira
18	Issad	Djawida
19	Benaouf	Fatiha
20	Benbessal	Khadidja
21	Zineddine	Hichem
22	Stambouli	Khadidja
23	Mazot	Ouda
24	Benatta	Fatima Zohra
25	Baghli	Farida
26	Benbakkar	Wahiba
27	Gharbi	Safia

Notre partenariat avec des universités françaises (Paris X, Nanterre, Paris III, Sorbonne Nouvelle) et Tunisiennes (Kairouan) nous permettra d'acquérir une compétence en rapport avec l'actualité numérique et d'inscrire nos étudiants dans un programme de recherche. Signalons que nous envisageons un séjour de formation de notre équipe de recherche dans le cadre du partenariat des laboratoires impliqués. C'est pour cela que nous souhaiterions qu'il y ait dans la nomenclature des subventions des projets PNR, la possibilité d'envisager des indemnités de mobilité.

Signalons la soutenance de thèse de Mme Lazreg Kheira datée du mois de Janvier 2012. Un travail qui traite des romans de Yasmina khadra, sous l'angle de l'analyse

de discours. Pour ses investigations postdoctorales, ce chercheur entreprend une analyse lexicométrique des textes numérisés par mon équipe et mis à sa disposition. Un gain de temps considérable qui se multipliera grâce à la BnTA.

IV. Explorations numériques

1. Hyperbase

Hyperbase offre un large panorama de performances. C'est un des logiciels des plus complets : outre les possibilités habituelles de tout logiciel d'analyse textuelle, il permet des particularités intéressantes : navigation en hypertexte entre les index et le texte, calcul des écarts réduits (et leur représentation graphique), analyse factorielle des correspondances, comparaison des fréquences du corpus avec celles du corpus de référence.

Tropes

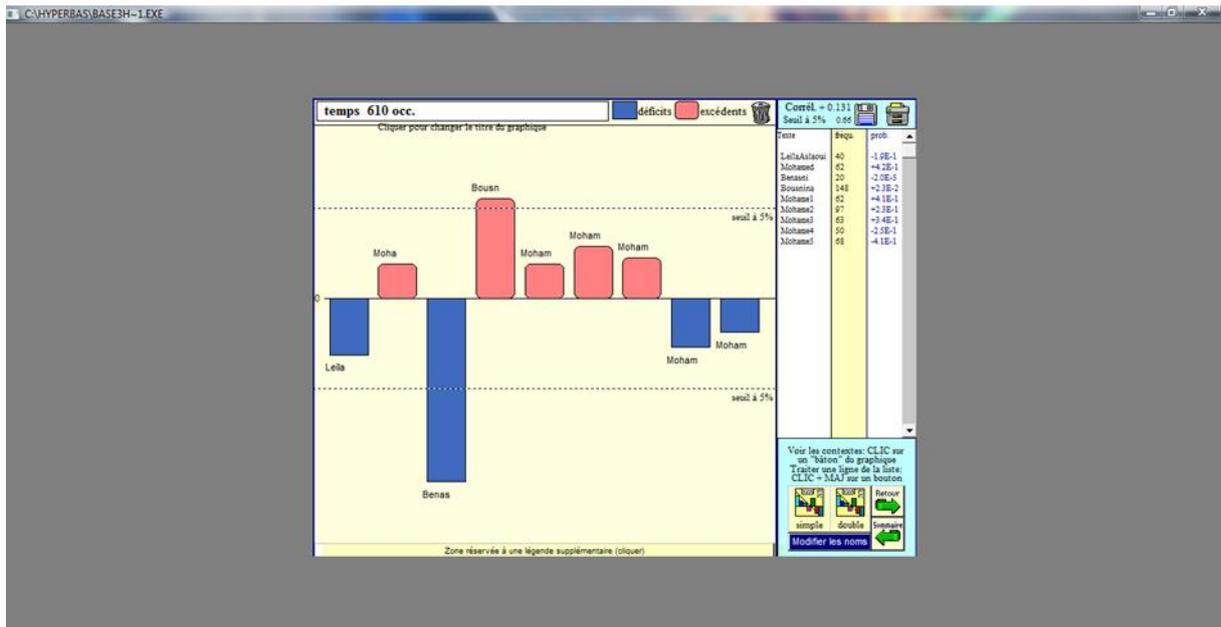
Si Hyperbase porte essentiellement sur l'aspect linguistique/pragmatique, le logiciel Tropes s'intéresse à l'aspect sémantique des textes. Ainsi et comme Jean-Marie Viprey le note sur la notion de texte : « le texte est une série ouverte dans l'ordre de ses matérialités ». Le logiciel Tropes réalise des segmentations dans le texte pour une description précise. Cette segmentation se fait comme un découpage du texte en blocs contigus. Ce découpage tient compte du mode d'organisation du discours, de la distribution des éléments textuels, de leurs aspects linguistiques, de leurs cohérences sémantiques et de critères de taille.

Les regroupements se font par thèmes : les mots qui « co-occurrent » avec mes mots thèmes forment des univers de référence selon des relations associées hiérarchiques :

- Relations lexico-syntaxiques,
- Relations entre déterminants et déterminés,
- Relations de synonymie ou de contiguïté sémantique.

Donnons quelques exemples d'applications du logiciel Hyperbase à travers quelques ouvrages de notre corpus littéraire : nous avons une représentation graphique, hiérarchique de la forme « temps » à travers les ouvrages cités. De plus, une lecture immédiate des contextes et des concordances peut être effectuée selon les besoins des analyses. Ainsi chaque auteur traitera de cette forme selon un paradigme diachronique mais aussi un autre synchronique celui de l'utilisation en surabondance ou en rareté au niveau d'un seul texte par exemple. Il pourra s'en déduire les étapes d'une œuvre, d'un mouvement, d'un courant dans une société donnée.





Coefficient de corrélation [entre -1 et +1]

C:\HYPERBAS\BASE3H-1.EXE

CONCORDANCE

Le 84) peut ? Ont - ils seulement eu le temps de dire adieu à leurs mères . Le
 Le 13c) on pays de déposer son fardeau le temps d' un enterrement et d' exorcise
 Le 15c) à l' école ? Elle n' a pas le temps de répondre . On sonnt à la port
 Le 19a) m' en être débarrassé : « Avec le temps il n' estompera » , m' étails - j
 Le 12c) « débarrés » , Sirine , datent du temps 3 - Hafid Benhadri , Docteur La
 Le 20a) e regrettais de n' avoir as eu le temps de lui expliquer que la mise à m
 Le 24d) endaient itaniser et tuer . En ce temps - là on les appelait terroristes
 Le 25b) - nous inlassablement . En ce temps - là , les choses semblaient lin
 Le 26a) ont pour fonction de traduire le temps de la violence ! Le temps de la
 Le 26a) uire le temps de la violence ! Le temps de la déraison . Le temps où l'
 Le 26a) ce ! Le temps de la déraison . Le temps où l' on « préfère » tomber sous
 Le 26b) et rapide » , disions - nous . Le temps de l' intolérance . Le temps de
 Le 26b) , Le temps de l' intolérance . Le temps de la haine . La leur et la nôtre
 Le 36c) ent emportés par la maladie en ce temps - là étaient à nos yeux des echa
 Le 27b) ient plus de creuser . Silence du temps présent inexistant et silence du
 Le 34c) . Sachant pourtant qu' il faut du temps , beaucoup de temps pour ériger
 Le 34c) u' il faut du temps , beaucoup de temps pour ériger de tels établissemen
 Le 34c) eom / Bus n' ont jamais eu de temps - Pas plus en 1962 qu' en 2010 o
 Le 37d) sauver si elles en avaient eu le temps , ce funeste dimanche ? Pourquoi
 Le 39b) espère ? » . Je n' ai pas eu le temps de répondre qu' Amal passe sans
 Le 39a) alors , aux jeux « haram »16 , le temps d' un baiser « halal »16 . Je m'
 Le 44c) chérie . Accordé - moi un p < de temps , car c' est douloureux . Terrib
 Le 46d) doucement les cheveux , comme au temps où , enfant , elle voulait s' en
 Le 49b) - je à la reconforter . Comme au temps où elle s' essayait , bébé , à s
 Le 67c) urais envie , je n' en ai plus le temps . Le binôme - deux garçons - cha
 Le 64d) Ryad m' a appris à ne prendre du temps que
 Le 75a) s barbous font la pluie et le beau temps et où la police ne pénètre jamai
 Le 94d) acquiesce de la tête . En ce temps - là , le silence était effectif
 Le 94d) était effectivement la mort . Ce temps où l' on nous disait courageux f
 Le 94d) courageux face aux criminels . Ce temps où nous étions des résistants qu
 Le 99c) benderole . Nous n' élmes pas le temps de lire . Deux policiers en tenu
 Le 102d) . J' ignore depuis combien de temps je parle d' elle . Ce soir , Sab
 Le 115b) nt , j' ai décidé dans un premier temps de me dire qu' elle ne me conner
 Le 117a) moi pendant qu' il en est encore temps . Je refuse de tout mon être

Sélection des mots commençant par telle chaîne de caractères

V. Conclusion Générale

Stephen Hawking disait *l'univers est un objet fermé sans bord ni frontière*. Cette formule désigne pour nous, l'essentiel de ce projet : la constitution d'une base de données nationale "BnTA", structure qui regroupe une masse de données (unités élémentaires d'information) dans un «réservoir», susceptibles ensuite d'être extraites ou mises à jour.

Il est possible de créer, de maintenir, de conserver ou de transmettre une information considérée comme un événement porté à la connaissance d'un groupe. Chaque donnée peut constituer un objet signifiant qui trouve sa plénitude dans le regard croisé des approches qui en proposent la lecture et le traitement. Ainsi, la mise en place de la BnTA s'attache à regrouper les textes et les discours algériens ou liés à l'Algérie comme une structure de référence nationale indispensable à la recherche appliquée à l'ère du numérique et de la compétitivité technologique galopante.

Une réalité qui est devenue et restera le leitmotiv de ce projet, une ambition et un dessin à accomplir. En guise d'appréciation, je tiens à souligner l'effort fourni par les membres de ce projet : l'élaboration de bilans d'activité, la production d'études pertinentes et formatrices autour des thématiques et approches clés de ce projet, l'indexation (sous CD) des tâches accomplies mensuellement, participation à des activités de recherches (journées d'étude, séminaires, participation à des colloques internationaux portant sur les thématiques du numérique, de l'analyse de discours et de la constitution des bases de données, etc. Je note aussi, l'engagement des chercheurs dans la formation des étudiants en Master, Magistère et Doctorat. L'équipe a émis la proposition de mettre en place un Master professionnalisant concernant « le livre numérique ». Ce qui peut dynamiser un secteur industriel peu investi en Algérie. J'adhère à cette nouvelle perspective car elle assurera la formation continue des étudiants et garantit la survie et la continuité de notre projet PNR, le master intitulé *Analyse du discours en contexte francophone*, agréé pour l'année 2013-2014 démontre de l'engouement et l'intérêt portés à cette discipline par nos étudiants. Souhaitons que notre tutelle puisse le relancer afin qu'il prenne l'envergure qu'il mérite.